



Services de l'approvisionnement et des contrats  
257, rue Slater  
Ottawa (Ontario) K1A 0M6

## MODIFICATION DE LA DEMANDE DE PROPOSITION

Par la présente, la Demande de proposition est modifiée; sauf indication contraire, toutes les autres modalités de la Demande de proposition restent les mêmes.

<b>N° de la modification :</b>	<b>Date de la modification :</b>
5	Le 14 août 2013

<b>Bureau du directeur général des élections – [N° du dossier] :</b>
ECST-RFP-13-0058
<b>Titre :</b>
Services de planification stratégique, de création et de production multimédia (publicité)
<b>Date de clôture de la demande de proposition :</b>
Le 20 août 2013 à 14:00 EDT

<b>DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – Prière d'adresser toute demande de renseignements à l'autorité contractante:</b>	
<b>Bureau du directeur général des élections</b> Services de l'approvisionnement et des contrats 257, rue Slater Ottawa (Ontario) K1A 0M6 <a href="mailto:proposal-proposition@elections.ca">proposal-proposition@elections.ca</a>	
<b>À l'attention de</b>	<b>N° de tél.</b>
Stéphanie Thomas	(613) 998-9589
	<b>N° de fax</b>
	(613) 991-1926

## Partie 1. Interprétation

- 1.1 Élections Canada modifie par la présente et conformément à ce qui suit la demande de proposition concernant les services de planification stratégique, de création et de production multimédia (publicité) qui porte le numéro ECST-RFP-13-0058 datée du 9 juillet 2013 (la « DP »). La présente modification fait partie intégrante de la DP.
- 1.2 Tous les mots et expressions définis dans la DP et employés dans la présente modification ont le sens qui leur a été donné dans la DP, à moins qu'ils ne soient définis autrement dans le présent document et sous réserve du contexte.

## Partie 2. Modifications

### 2.1 MODIFICATION DE LA PARTIE 6 – CONTRAT SUBSÉQUENT

Par la présente, la DP est modifiée en ajoutant le texte correspondant à l'article 20 de la partie 6 – Contrat subséquent comme suit :

#### Article 20- Coentreprise

#### Section 20.01 Entrepreneur – Coentreprise

20.01.01 L'entrepreneur déclare et certifie que le nom de la coentreprise est [Insérer à l'attribution du contrat] et que cette dernière est constituée des membres suivants :

- (a) En ce qui a trait aux rapports entre les membres de cette coentreprise, chacun d'eux adopte les conventions, fait les déclarations et offre les garanties suivantes (le cas échéant) :
- i. \_\_\_\_\_ a été nommé comme « membre représentant » de la coentreprise et est pleinement habilité à intervenir à titre de mandataire de chacun des membres de cette coentreprise pour ce qui est de toutes les questions se rapportant au présent contrat;
  - ii. en signifiant les avis et préavis au membre représentant, Élections Canada sera réputé les avoir signifiés également à tous les membres de cette coentreprise; et
  - iii. toutes les sommes versées par Élections Canada au membre représentant en vertu du contrat seront réputées l'avoir été à tous les membres de la coentreprise.

- 20.01.02 Tous les membres de la coentreprise acceptent qu'Élections Canada puisse, à sa discrétion, résilier le contrat en cas de différend entre les membres lorsque, de l'avis d'Élections Canada, ce différend influe de quelque façon que ce soit sur l'exécution des travaux.
- 20.01.03 Tous les membres de la coentreprise sont conjointement et individuellement ou solidairement responsables de l'exécution de ce contrat.
- 20.01.04 L'entrepreneur reconnaît que toute modification dans la composition des membres de la coentreprise (c.-à-d. une modification du nombre de membres ou la substitution d'une autre entité légale à un membre existant) constitue une cession et est assujettie aux dispositions des conditions générales.